



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Première Commission

1^{ère} séance plénière

Judi 3 octobre 2019, à 15 heures

New York

Président : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 5 de l'ordre du jour

Élection des bureaux des grandes commissions

Élection du Président et du Bureau de la Première Commission

Le Président (*parle en espagnol*) : J'aimerais tout d'abord souhaiter une chaleureuse et sincère bienvenue à toutes les délégations participant aux travaux de la Première Commission à la soixante-quatorzième session. Je saisis également cette occasion pour remercier très sincèrement tous les États Membres pour le privilège et la distinction qu'ils ont accordés à mon pays et à moi-même en m'élisant à la présidence de cette très importante Commission.

Je suis en effet honoré et profondément redevable à tous les membres de la Commission de la confiance qu'ils m'ont témoignée. Je tiens à assurer toutes les délégations que je ferai de mon mieux pour m'acquitter de mes responsabilités de manière à ce que nos travaux soient menés avec efficacité et que nos efforts soient couronnés de succès. J'espère que nos délibérations seront guidées par un esprit de consensus et de compréhension.

Avant d'en venir aux questions à l'examen, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres de la Commission en adressant mes félicitations à l'Ambassadeur Ion Jinga, de la Roumanie, pour l'efficacité et l'habileté avec lesquelles il a dirigé les débats de

la Première Commission à la soixante-treizième session. Je tiens également à rendre hommage aux autres membres sortants du Bureau qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer le succès de cette session.

Avant de poursuivre, je rappelle aux délégations que la Commission doit pourvoir un autre poste de vice-président. Les membres se souviendront que lors de l'élection des membres du Bureau de la soixante-quatorzième session, le 4 juin (voir A/C.1/73/PV.32), les candidatures pour le poste de vice-président revenant au Groupe des États d'Afrique n'avaient pas encore été présentées.

J'ai le plaisir d'informer la Commission que le Groupe des États d'Afrique a présenté la candidature de M^{me} Wendbigda Honorine Bonkougou, du Burkina Faso, au poste de vice-président restant pour la présente session. Aucune autre candidature n'ayant été présentée, puis-je considérer que la Commission souhaite élire par acclamation M^{me} Wendbigda Honorine Bonkougou, du Burkina Faso, Vice-Présidente de la Première Commission à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je félicite chaleureusement M^{me} Wendbigda Honorine Bonkougou de son élection. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec elle, ainsi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



qu'avec les autres Vice-Présidents, M^{me} Amal Mudalali, du Liban, et M. Peter Horne, de l'Australie, et avec la Rapporteuse, M^{me} Szilvia Balázs, de la Hongrie. J'ai le plaisir d'annoncer qu'au cours de ces dernières semaines, nous avons mis en place une approche collégiale et professionnelle solide de notre travail, ce qui est certainement de bon augure pour la présente session de la Commission. Je tiens également à saluer le concours que nous apporte le Secrétariat, en particulier le Bureau des affaires de désarmement et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : La Commission est saisie du document A/C.1/74/1, qui contient les 20 points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière, le 20 septembre. La Commission est également saisie des documents A/C.1/74/CRP.1/Rev.1 et A/C.1/74/CRP.2/Rev.1, publiés uniquement en anglais, qui contiennent respectivement le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2019 et le projet de calendrier indicatif pour un débat structuré sur des points spécifiques conformément à l'approche thématique adoptée pour l'examen des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Avant d'examiner ces documents l'un après l'autre, je voudrais, avec l'indulgence de la Commission, faire quelques observations relatives à la procédure concernant le déroulement des travaux de la Commission. J'appelle également l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, qui figurent dans le rapport du Bureau publié sous la cote A/74/250.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Commission, j'entends, avec la coopération et le concours des membres, débiter nos séances à 10 heures et 15 heures précises. De même, je leverai les séances à 13 heures et 18 heures précises. Je demande instamment à tous les orateurs, en particulier aux trois premiers orateurs inscrits sur la liste pour une séance donnée, de bien vouloir être présents dans la salle à l'heure dite. À cet égard, j'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort tout particulier pendant la présente session pour permettre à la Commission de maintenir, voire d'améliorer, ses résultats en matière d'utilisation des services et installations de conférence.

Je rappelle aux membres que l'Assemblée a décidé de poursuivre, à la présente session, la pratique consistant à lever l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres soient présents pour que le Président d'une grande commission puisse déclarer une séance plénière ouverte et permettre le déroulement du débat. L'Assemblée a fait cette recommandation étant entendu qu'une telle dérogation ne modifie en rien les dispositions des articles 67 et 108 du Règlement intérieur.

En ce qui concerne les explications de vote, les droits de réponse et les motions d'ordre, la Commission conduira ses travaux dans le strict respect de la décision 34/401 de l'Assemblée générale (voir A/520/Rev.17, annexe V), qui précise que les explications de vote sont limitées à 10 minutes. La durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale le 20 septembre, sur la recommandation du Bureau, la durée des motions d'ordre sera limitée à cinq minutes.

Pour en revenir à l'organisation des travaux de la Commission et aux questions qui lui ont été renvoyées, telles que contenues dans le document A/C.1/74/1, j'appelle l'attention des membres de la Commission sur ce qui suit.

Premièrement, certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 88 de l'ordre du jour, portent sur la question dont traite le point 98 de l'ordre du jour, « Désarmement général et complet ». J'ai été informé que l'Assemblée examinera le rapport de l'AIEA, le lundi 11 novembre.

Deuxièmement, le point 121 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », est renvoyé à la Première Commission afin que ses méthodes de travail puissent faire l'objet d'un débat, et que son programme de travail provisoire puisse faire l'objet d'un examen et d'une décision à la prochaine session de la Commission, en 2020. À cet égard, l'attention de la Commission est appelée sur une note du Secrétariat publiée sous la cote A/C.1/74/INF/4, qui met en exergue les dispositions de la résolution 73/341, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Ce document inclut l'ordre de roulement à la présidence de la Première Commission, conformément à la résolution 72/313 de l'Assemblée générale.

Enfin, le point 136 de l'ordre du jour, « Planification des programmes », est renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale. L'objectif est d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Jusqu'ici, je n'ai reçu aucune information sur ce point.

Je vais maintenant souligner quelques détails concernant le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission, tel que figurant dans le document A/C.1/74/CRP.1/Rev.1, qui est basé sur la décision 71/518 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2018. Comme indiqué dans le document A/C.1/74/CRP.1/Rev.1, la Première Commission débutera ses travaux de fond le lundi 7 octobre. Elle tiendra au total 27 séances consacrées aux questions de fond et devrait achever ses travaux le 8 novembre, comme approuvé par l'Assemblée générale.

Conformément à la pratique établie, il est proposé de tenir trois séances supplémentaires, les 16 et 24 octobre et le 4 novembre, si cela s'avère nécessaire et si les services requis sont disponibles. À mesure que se poursuivent les travaux de la Commission, nous déterminerons si ces séances sont nécessaires ou non. Conformément à la pratique établie par la Commission et comme l'indique le projet de programme de travail de la présente session, les travaux de la Commission se dérouleront en trois phases. La première phase concerne le débat général sur tous les points de l'ordre du jour. La deuxième phase consistera en un débat thématique sur des questions précises. La troisième phase sera consacrée à la prise de décision sur tous les projets de texte proposés. Je vais revenir brièvement sur ce à quoi nous devrions nous attendre pour chacune des phases.

Le débat général sur tous les points de l'ordre du jour se déroulera du 7 au 16 octobre, pour un total de huit séances. J'ai été informé que, durant cette phase, le Président de l'Assemblée générale prendra la parole devant la Première Commission le lundi 7 octobre. Toujours durant cette phase, la Commission procédera à son échange de vues annuel avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux projets de résolution et de décision adoptés par la Commission à ses précédentes sessions et sur la présentation des rapports. Cet échange est prévu le 16 octobre. À la fin du débat général, la Commission consacra la moitié d'une séance au moins, soit 90 minutes, aux déclarations de représentants de la société civile, qui seront faites dans un cadre informel,

après quoi les délégations pourront prendre la parole pour faire des observations et poser des questions aux orateurs.

Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour le débat général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Comme les années précédentes, l'inscription sur la liste des orateurs se fera via l'application eSpeakers depuis le portail Web e-deleGATE. Je crois savoir qu'un nombre considérable de délégations se sont déjà inscrites sur la liste et j'invite celles qui ont l'intention de prendre la parole mais qui ne se sont pas encore inscrites à le faire le plus rapidement possible. Comme indiqué dans le programme de travail, la liste des orateurs pour le débat général sera close le mardi 8 octobre à 18 heures. Je rappelle également à toutes les délégations inscrites sur la liste évolutive que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement.

Afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources qui nous sont allouées, je prie instamment toutes les délégations de bien vouloir respecter le temps de parole accordé pour les déclarations, à savoir huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et 13 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe de délégations. J'encourage les participants à respecter ces limites de temps afin de répondre aux préoccupations réelles exprimées par les délégations au fil des ans à propos de la gestion du temps. À cet égard, les délégations dont les déclarations sont relativement longues sont invitées à en prononcer un résumé et à faire paraître le texte intégral de leur déclaration sur la plateforme PaperSmart.

La deuxième phase des travaux de la Commission portera sur le débat thématique consacré à des questions précises et sur la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour de la Commission. Ce débat se tiendra du jeudi 17 octobre, dans l'après-midi, au jeudi 31 octobre, pour un total de 12 séances. Conformément à la pratique établie de la Commission, les détails du programme de travail pour nos débats thématiques figurent dans le calendrier indicatif publié dans le document A/C.1/74/CRP.2/Rev.1.

Au cours de cette deuxième phase, la Commission examinera les domaines respectifs énumérés dans le calendrier et répartis selon les sept groupes de

questions sur lesquels elle axe traditionnellement ses efforts durant cette phase de ses travaux, à savoir « Armes nucléaires », « Autres armes de destruction massive », « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) », « Armes classiques », « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », « Désarmement régional et sécurité » et « Mécanisme de désarmement ». Pour chacun des sept groupes de questions, nos travaux comprendront deux parties. La première débutera de façon officielle avec un invité ou un groupe d'invités, selon que de besoin, et sera suivie d'un débat officieux, fondé sur des questions-réponses, au cours duquel les délégations prenant la parole devront poser des questions concises au lieu de lire des déclarations. La deuxième partie sera une séance officieuse consacrée aux interventions des délégations, y compris la présentation des projets de résolution et de décision.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais à présent aborder l'échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. Le Bureau a mené des actions de sensibilisation et des consultations approfondies avec les États Membres et a tenu compte des vues diverses que continuent d'exprimer les délégations sur cette question critique. Prenant en considération les vues exprimées lors de ces consultations, le Bureau a proposé que la Commission maintienne l'échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux projets de résolution et de décision adoptés par la Commission à ses précédentes sessions et sur la présentation des rapports, prévu le mercredi 16 octobre (voir A/C.1/74/CRP.1/Rev.1).

En outre, le Bureau souhaite proposer, comme indiqué dans le document A/C.1/74/CRP.1/Rev.1, que l'échange de vues de haut niveau au début du débat thématique, qui aura lieu le jeudi 17 octobre, soit rebaptisé « Échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et exposés par d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement ». Il est proposé que la nomination desdits hauts fonctionnaires pour ces exposés soit faite par chacun des groupes régionaux de toutes les entités intéressées du système des Nations Unies, ainsi que des organisations intergouvernementales et autres entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs à la session et aux travaux de l'Assemblée générale.

Le Président enverra des lettres aux Présidents des groupes régionaux pour le mois en cours, les invitant à nommer les hauts fonctionnaires. Par la suite, les invitations aux hauts fonctionnaires, désignés par les groupes régionaux pour participer aux séances d'information, seront transmises par le Président au nom de la Commission. À cet égard, les documents A/C.1/74/CRP.1 et A/C.1/74/CRP.2 ont été révisés en conséquence et diffusés en tant que documents A/C.1/74/CRP.1/Rev.1 et A/C.1/74/CRP.2/Rev.1 par le biais du portail e-deleGATE. Des exemplaires sont également disponibles dans la salle.

Outre les deux échanges susmentionnés, le document A/C.1/74/CRP.1/Rev.1 indique toutes les autres tables rondes et séances d'information qui auront lieu pendant le débat thématique. La Commission organisera une table ronde dans le cadre du groupe de questions 7, « Mécanisme de désarmement », ainsi que des déclarations et des exposés introductifs dans le cadre des groupes de questions 1, 3 et 4 à 6.

(l'orateur reprend en espagnol)

Il est rappelé aux délégations que le débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales se tiendra dans la matinée du mercredi 30 octobre. Le Secrétariat a déjà distribué le programme de la table ronde à tous les membres, et un exemplaire est disponible sur le site Web de la Première Commission. La Commission va donc se réunir les journées des 14, 22, 29 et 30 octobre, conformément à son programme de travail. Le 24 octobre, à 12 h 30, la Commission organisera la traditionnelle cérémonie de remise des prix à la dernière promotion du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

La liste des orateurs pour le débat consacré aux questions thématiques sera ouverte le jeudi 10 octobre, via l'application eSpeakers de la Première Commission depuis le portail Web e-deleGATE. Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite d'inscription sur la liste des orateurs pour les débats thématiques est fixée au mardi 22 octobre à 18 heures, après quoi la liste sera close. Toutes les délégations souhaitant s'exprimer durant cette phase des travaux sont donc priées de faire tout leur possible pour s'inscrire sur la liste des orateurs avant la date limite.

Les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant le débat thématique sont vivement encouragées à limiter leurs déclarations à cinq minutes, lorsqu'elles

s'expriment à titre national, et à sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe de pays. Avec l'assentiment de la Commission, j'entends appliquer fidèlement ces limites de temps afin de permettre à la Commission d'achever ses travaux dans les délais prévus. Une fois encore, j'invite instamment toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant cette phase de nos travaux à bien vouloir préparer leurs déclarations en fonction des limites imparties.

La troisième et dernière phase des travaux de la Commission, à savoir la prise de décision sur tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du jeudi 1^{er} novembre au jeudi 8 novembre, pour un total de six séances. Après consultation avec le Bureau de la Quatrième Commission, il est proposé que la Première Commission se réunisse les après-midi des 6 et 7 novembre.

Aucune séance officielle de la Commission ne sera prévue le mercredi 9 octobre ni le lundi 28 octobre, car l'ONU marquera respectivement les fêtes de Yom Kippour et Diwali, qui sont des jours fériés au choix. Les membres sont priés de noter que la Commission s'efforcera de conclure ses travaux le jeudi 7 novembre, mais elle aura la possibilité de tenir une séance le 8 novembre, si nécessaire.

Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au jeudi 17 octobre à midi. Le respect de ce délai laissera suffisamment de temps aux délégations pour d'éventuelles consultations, et garantira également la publication en temps voulu de l'ensemble des projets dans toutes les langues officielles. Les auteurs et coauteurs de projets de résolution ou de décision qui souhaitent organiser des consultations sur leurs projets voudront bien le faire le plus rapidement possible, afin de disposer de suffisamment de temps pour ces consultations. Les délégations qui ont besoin d'aide pour réserver des salles de conférence à cet égard sont priées de contacter le Secrétariat.

Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience de la Commission au fil des ans s'agissant de la nécessité de déterminer le plus tôt possible les incidences sur le budget-programme des projets de résolution et de décision dont est saisie la Commission, les auteurs et coauteurs qui organisent des consultations sur les projets de texte sont invités à s'adresser aux responsables du Secrétariat au sein du Bureau des affaires de désarmement et du secrétariat de la Première Commission pour la marche à suivre.

Une réunion d'information sur les incidences sur le budget-programme se tiendra immédiatement après la fin de la séance d'aujourd'hui en présence de hauts fonctionnaires de l'ONU. J'encourage les délégations à participer activement à cette réunion.

Dans le même temps, je rappelle à toutes les délégations que, conformément au paragraphe 12 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission ont besoin de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme de tout projet de résolution ou de décision avant que l'Assemblée générale ne se prononce à ce sujet. Le Bureau de l'Assemblée générale a par ailleurs appelé l'attention de l'Assemblée sur les vues exprimées par le CCQAB en ce qui concerne l'utilisation du membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles », comme indiqué dans le document A/54/7. En conséquence, l'utilisation de cette expression dans les projets de résolution et de décision doit être évitée.

Enfin, dernier point, il est rappelé aux délégations qu'elles peuvent consulter le document intitulé « Incidences sur le budget-programme : cadre réglementaire, procédure et pratique à l'intention des grandes commissions », qui a été élaboré par la Division du budget et que l'on peut consulter sur le portail e-deleGATE. Il contient des informations très utiles aux délégations pour la préparation de leurs projets de texte.

Tous les projets déposés figureront dans un document de séance et seront répartis selon les sept groupes de questions que j'ai mentionnés. Je rappelle aux délégations que le parrainage des projets de texte se fera à nouveau cette année sous forme électronique via l'application eSponsorship, depuis le portail e-deleGATE. La réunion d'information technique organisée aujourd'hui par le Secrétariat abordera également l'utilisation de cette application.

Au cours de la phase de prise de décisions, les travaux de la Commission continueront de s'appuyer sur les documents officieux que publiera le Secrétariat avec la liste des textes des projets de résolution et de décision sur lesquels la Commission devra se prononcer chaque jour. Ces documents officieux seront révisés quotidiennement par le Secrétariat aux fins de l'actualisation des projets prêts à être examinés à chacune des séances restantes. À ce sujet, je propose que la Commission maintienne la procédure suivie les années précédentes, selon laquelle les projets de résolution et

de décision sont regroupés sous les différents groupes de questions que j'ai mentionnés.

Pendant cette même phase de prise de décisions, un projet de programme de travail et de calendrier provisoires pour la soixante-quinzième session sera publié en tant que document de séance et distribué pour examen et suite à donner par la Commission. Lorsque nous approcherons de la phase finale de nos travaux, de plus amples informations seront fournies sur la manière dont nous procéderons, avec notamment la note traditionnelle élaborée par le Secrétariat au sujet des règles de base pour la prise de décisions sur les projets de résolution et de décision, disponible sur le portail e-deleGATE.

La liste des documents dont la Commission est saisie pour la présente session, y compris ceux déjà publiés ou à paraître, figure dans le document publié sous la cote A/C.1/74/INF/1. L'un des documents à paraître consiste en une liste de participants, qui sera publiée sous la cote A/C.1/74/INF/2. Le module pour la liste électronique des participants a été utilisé pour les listes des membres des grandes commissions et pour celle des délégations à la soixante-quatorzième session. Les coordonnateurs au sein des missions permanentes devront soumettre les noms des participants en utilisant un formulaire en ligne et télécharger une copie scannée de la note verbale pertinente. Chaque Mission n'aura à présenter qu'une seule fois sa liste pour toutes les grandes commissions, ainsi que celle des délégués à la soixante-quatorzième session. La date limite pour le dépôt des listes est le 25 octobre.

Le Département de la communication globale publiera des communiqués de presse quotidiens sur les travaux de la Première Commission, qui seront mis en ligne sur le site Web de l'ONU quelques heures après chaque séance.

La Commission va maintenant examiner le document A/C.1/74/CRP.1/Rev.1. Avant que nous nous prononcions sur ce document, je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations ou poser des questions sur les informations que je viens de fournir concernant l'organisation des travaux de la Commission pour la présente session.

M. Polyanski (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous proposons que l'adoption du programme de travail de la Première Commission soit reportée, pour la raison suivante.

Nous sommes une fois de plus contraints de mettre en avant une accumulation de problèmes dans notre mécanisme de désarmement commun qui, malheureusement, restent sans solution. Comme s'en rappelleront les membres, nous avons été forcés en avril de bloquer les travaux de la Commission du désarmement parce que les autorités d'État compétentes des États-Unis ont refusé d'octroyer un visa d'entrée au chef de la délégation russe. Pas plus tard que la semaine dernière, du fait de mesures arbitraires similaires concernant les visas, le travail de la délégation russe, conduite par le Ministre des affaires étrangères, Sergey Lavrov, durant la période de réunions de haut niveau de la soixante-quatorzième session était menacé.

Par ailleurs, dans le même temps, les autorités américaines n'ont pas autorisé la quasi-totalité de la délégation de la Fédération de Russie à participer à la onzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Naturellement, nous avons attaché l'attention voulue à cette situation et protesté fermement auprès de la délégation américaine, ce que nous avons fait à l'occasion de la rencontre entre Sergey Lavrov et Mike Pompeo le 27 septembre. On nous a promis que la situation serait réglée et qu'il n'y avait aucune mauvaise volonté de la part des autorités des États-Unis. En fait, certains problèmes techniques ont été invoqués pour expliquer les problèmes liés aux visas. Nous avons également appelé l'attention du Secrétariat sur le caractère inacceptable de violations aussi flagrantes de leurs obligations par les États-Unis.

Hier, notre représentant a abordé la question dans le détail avec le Comité des relations avec le pays hôte. Aujourd'hui, je suis malheureusement contraint de dire que la partie américaine fait une fois de plus montre d'un non-respect et d'un mépris profonds de ses obligations à notre égard et à l'égard de toutes les personnes présentes dans cette salle. Parce qu'on a refusé des visas à certains de nos experts, la délégation russe se retrouve une fois de plus dans l'impossibilité de participer pleinement aux travaux de la Première Commission.

Je rappelle encore une fois que, conformément aux dispositions de l'Accord de 1947 entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis sont tenus de garantir un accès sans entrave au Siège de l'ONU pour tous les représentants officiels d'États Membres, sans exception, et d'accorder des visas à ces représentants, «sans frais et aussi rapidement que

possible». Le droit d'accueillir le Siège de l'ONU est un privilège qui a été accordé aux États-Unis en échange des garanties susmentionnées. Washington n'a aucune raison d'empêcher unilatéralement les représentants d'États Membres de l'ONU de participer à des événements conduits sous ses auspices, et encore moins de décider en leur nom qui peut ou ne peut pas faire partie d'une délégation nationale ou la diriger. Nous n'avons pas l'intention d'accepter de telles pratiques. Nous ne renoncerons pas à notre droit légitime de décider de la composition de notre délégation aux événements qui ont lieu ici à l'ONU.

Je voudrais donc demander officiellement que le Secrétariat présente à la Première Commission un rapport sur les mesures qu'il a prises depuis novembre 2018 pour garantir l'accès au Siège des représentants de la Fédération de Russie, afin qu'ils puissent participer aux séances et manifestations des Nations Unies sur le désarmement. Tant que la question des visas n'est pas résolue, nous proposons d'instaurer une pause technique ou procédurale afin qu'elle soit prise en charge et réglée dans les plus brefs délais.

Dès que des visas auront été délivrés à tous les membres de notre délégation, sans exception, nous serons prêts à reprendre officiellement la session. Tant que les États-Unis ne se seront pas acquittés des obligations qui leur incombent pour garantir que tous les représentants officiels des États Membres de l'ONU peuvent participer à ses travaux, nous proposons d'opérer dans le cadre de consultations informelles. Dans le même temps, nous demandons au Secrétariat et au Bureau de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à la pratique par laquelle un État Membre entrave de manière éhontée la participation d'autres États Membres aux travaux de la Première Commission.

Pour terminer, je voudrais souligner – et je pense que les membres seront d'accord avec moi sur ce point – que nous n'avons pas affaire à une série de coïncidences, mais plutôt à un non-respect délibéré et cynique de leurs obligations par les États-Unis. Dans ce contexte, et afin de ne pas tous nous priver de la possibilité d'engager un dialogue constructif sur les plus importantes questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, nous ne disposons malheureusement que d'une seule option. Pour que les travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement reprennent leur cours normal, nous pensons qu'il est nécessaire d'envisager que les séances correspondantes en 2020 aient lieu hors du territoire des

États-Unis, par exemple à Vienne ou à Genève. Nous sommes prêts à avoir un débat de fond sur la question à la présente session de l'Assemblée générale.

M. Al Arsan (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de dire que nous sommes heureux et fiers de vous voir présider la Première Commission à la présente session. Soyez assurés que nous sommes prêts à coopérer avec vous et à vous appuyer dans la mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies et dans l'exécution du mandat convenu aux fins de contribuer effectivement et sérieusement au désarmement.

Nous ne voulions pas en arriver là. Toutefois, nous n'avons d'autre choix que de nous associer à la délégation de la Fédération de Russie pour appuyer sa proposition de reporter les débats de fond de la Commission, car nous sommes maintenant confrontés à une violation de l'Accord de Siège, en particulier des sections 11, 12 et 27. Ces sections portent principalement sur les obligations du pays hôte, qui sont de faciliter et non d'empêcher ou de gêner l'arrivée des représentants d'une délégation, quelle qu'elle soit, à l'Organisation des Nations Unies, et de ne pas politiser cette facilitation ni de la subordonner aux relations politiques entre le pays hôte et un pays donné.

Ce qui s'est passé avec les représentants de la délégation permanente russe à la Première Commission – et qui s'est également produit avec les représentants d'un autre pays, mais je leur laisse le soin d'en parler – est une violation, comme je l'ai dit, des sections 11, 12 et 27 de l'Accord de Siège. C'est également une violation du principe de représentation juste et équitable, consacré dans la Charte des Nations Unies.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : À l'occasion de votre élection, Monsieur le Président, je tiens pour commencer à vous exprimer nos félicitations et notre soutien, à vous et aux autres membres du Bureau.

Ma délégation tient elle aussi à informer la Première Commission que le pays hôte n'a pas délivré de visa à 58 diplomates iraniens qui devaient accompagner le Président et le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran pendant la semaine de haut niveau. En outre, nous faisons part de notre profonde inquiétude face à l'interruption, depuis peu, des délivrances de visas aux diplomates iraniens par la section consulaire de l'Ambassade des États-Unis à Vienne, en raison d'un prétendu problème technique.

Alors même que nos représentants, y compris ceux qui sont censés participer à la Première Commission, ont déposé dans les délais prescrits leur demande de visa pour les États-Unis, aucun d'entre eux n'en a obtenu un, ce qui nuit au bon fonctionnement de la délégation iranienne.

Les obligations du pays hôte en matière de délivrance de visas sont claires. La section 13 de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies prévoit que les visas nécessaires aux personnes mentionnées dans cette section seront accordés sans frais et aussi rapidement que possible.

D'après ces dispositions, ainsi que d'autres dispositions connexes de l'Accord de Siège, il nous semble comprendre que le pays hôte est tenu de délivrer les visas le plus rapidement possible pour veiller à ce que tous les pays puissent se représenter à l'ONU et pour garantir le principe de l'égalité souveraine des États. Cette obligation ne doit pas être affectée ou compromise par des restrictions découlant des relations bilatérales avec le pays hôte.

Nous partageons les préoccupations exprimées par les représentants de la Russie et de la Syrie concernant la non-délivrance de visas aux membres de leurs délégations. Nous appuyons pleinement la proposition russe et les suggestions qui ressortent de la déclaration du représentant russe.

Enfin, et surtout, nous demandons instamment à la famille des Nations Unies de trouver un moyen de dûment appliquer les recommandations adoptées précédemment sur les questions liées aux visas.

M. Knight (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Très brièvement, nous tenons à réitérer ce que nous avons déjà dit : la session d'organisation de la Première Commission n'est pas l'enceinte appropriée pour soulever les questions de visa. L'organe compétent est le Comité des relations avec le pays hôte. Notre collègue russe a indiqué que le problème avait été abordé hier encore au sein dudit Comité, qui est saisi de la question.

Les États-Unis, qui prennent au sérieux leurs obligations en tant que pays hôte du Siège de l'Organisation des Nations Unies, délivrent chaque année des visas à des milliers de personnes pour leur permettre de servir à l'ONU et de prendre part à des manifestations parrainées par l'ONU. Prenons ainsi l'exemple spécifique de la Russie : plus de 160 visas ont

été délivrés à sa délégation pour qu'elle puisse assister à l'Assemblée générale cette année. Nous regrettons profondément que la Fédération de Russie ait choisi de prendre en otage les processus de la Première Commission et de faire entrave à nos travaux. Nous sommes prêts à discuter plus avant de la question, en vue, nous l'espérons, de nous engager dans un exercice productif à la Première Commission pendant la session actuelle de l'Assemblée générale.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, la délégation cubaine tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

La délégation cubaine appuie le droit légitime de tous les États Membres de l'ONU, reconnu par la Charte des Nations Unies, de participer sur un pied d'égalité et sans discrimination aux travaux de l'Assemblée générale, y compris ceux de la Première Commission et de ses organes subsidiaires.

En tant que pays qui a eu à faire face à ce problème en d'innombrables occasions, Cuba rejette la pratique des États-Unis, en sa qualité de pays hôte, consistant à appliquer de manière sélective et arbitraire l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies afin d'empêcher, en retardant ou en refusant la délivrance de visas, la venue des représentants d'un État Membre à l'ONU et la participation pleine et sur un pied d'égalité de cet État Membre aux travaux et aux négociations des grandes commissions de l'Assemblée générale, y compris la Première Commission.

Nous rejetons fermement toute ingérence dans la composition des délégations et dans la représentation des États Membres aux réunions de l'ONU, qui sont la prérogative exclusive et la décision souveraine de chaque État Membre. Nous déplorons profondément le fait que, en raison du non-respect par le pays hôte de ses obligations internationales, en vertu des sections 11, 12 et 27 de l'Accord de Siège et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961, le début de la séance d'organisation de la Première Commission ait été retardé. Les États-Unis devraient faciliter, et non entraver, la participation des représentants des délégations officielles des États Membres aux travaux de l'ONU.

Cuba appuie pleinement les travaux de la Commission et réaffirme sa validité et sa pertinence

en tant qu'enceinte où l'on peut aborder les questions urgentes de désarmement et de sécurité internationale. Nous demandons instamment que tous les efforts diplomatiques soient déployés et que les dispositions nécessaires soient prises à tous les niveaux possibles pour trouver une solution qui permettrait à la Commission de commencer ses travaux dans les temps.

Les représentants des États Membres réunis ici ne peuvent permettre que le fonctionnement et les travaux de la Première Commission ou de toute autre commission de l'ONU ou de ses organes subsidiaires soient pris en otage par des enjeux politiques, ce qui constituerait une grave menace pour le multilatéralisme en tant que principe de base régissant les négociations sur le désarmement et la non-prolifération.

Enfin, nous réaffirmons le rôle central que jouent la Première Commission et l'Assemblée générale dans les questions liées au désarmement et à la non-prolifération.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne peux pas ne pas réagir aux commentaires de nos collègues américains. Nous déplorons leur tentative de rejeter la responsabilité de cette situation complexe sur la Russie. Ce n'est pas nous qui empêchons la délivrance de visas pour les États-Unis; ce sont les États-Unis qui ne les nous délivrent pas. Et nous ne sommes pas les seuls concernés. Comme il ressort clairement des déclarations de mes collègues, un grand nombre de délégations nationales n'ont pas non plus obtenu leurs visas. Nos collègues américains ne devraient pas se vanter d'avoir délivré 160 visas. Tous les visas demandés doivent être délivrés et pas seulement selon leur bon vouloir, mais parce qu'il existe un accord correspondant. Ce n'est pas un caprice de notre part; c'est notre droit.

Nos experts sont sur un pied d'égalité avec les experts des autres États Membres. Ils ne viennent pas ici en touristes; ils viennent ici pour travailler. Ce qui est en jeu ici, ce ne sont pas les relations russo-américaines, mais le non-respect par les États-Unis de leurs obligations au titre de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Ils font preuve non seulement d'un mépris et d'un non-respect flagrants de leurs obligations, mais aussi de malveillance.

En ce qui concerne le Comité des relations avec le pays hôte, je voudrais signaler – pour que mes collègues n'aient pas l'impression que nous n'avons soulevé cette question qu'hier – que nous évoquons la question des

visas avec les États-Unis depuis 2004. Certains de nos collègues peuvent même se vanter d'avoir discuté de la question pendant plus longtemps encore, sans obtenir de résultats concrets. Un élément qui nous préoccupe particulièrement est que, globalement, depuis la fin 2018, en raison de la politique des visas mise en place par les États-Unis, nous ne pouvons pas participer pleinement au volet désarmement de nos travaux. La situation est totalement inacceptable et j'appelle tous les collègues ici présents à faire preuve de solidarité avec nous.

M. Jiménez (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je suis heureux de vous voir, Monsieur l'Ambassadeur, présider les travaux de la Première Commission. Nous vous souhaitons plein succès. Soyez assurés du soutien de notre délégation.

Nous déplorons le non-respect de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne la délivrance de visas aux représentants afin de garantir que les délégations puissent participer aux travaux de la Première Commission. Nous nous joignons aux pays pour demander au pays hôte de réfléchir aux efforts qui peuvent être faits pour trouver une solution afin que nous puissions commencer les travaux de la Première Commission. Nous exprimons notre solidarité avec tous les pays qui ont été touchés par ces mesures arbitraires.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation est depuis longtemps confrontée à des problèmes de visas et à d'autres restrictions imposées par le pays hôte. Jusqu'à présent, nous avons continué d'informer la délégation des États-Unis, par divers canaux, du problème et proposé de trouver un moyen de le résoudre. La dernière fois que nous l'avons fait, c'était hier, durant la réunion du Comité des relations avec le pays hôte. Nous avons expliqué la situation en détail et informé le Comité du problème, mais à ce jour nous n'avons pas reçu de réponse de la délégation des États-Unis. Il est inacceptable que les États-Unis imposent des restrictions aux délégations en raison de problèmes et d'enjeux bilatéraux. Nous sommes membres de la famille des Nations Unies et nous comptons sur le soutien de l'ONU sur cette question.

Le Président (*parle en espagnol*) : Ce n'est évidemment pas ainsi que nous espérons entamer les travaux de la Commission. Toutefois, nous comprenons les préoccupations des différentes délégations, telles qu'elles ont été exprimées ici. Nous aimerions

commencer nos travaux, et nous en avons discuté avec les membres du Bureau, par l'adoption par consensus de notre programme de travail, tel qu'il a été distribué. Comme nous en avons informé les membres, nous avons pris le temps d'essayer de tenir compte de situations complexes qui nous ont valu des difficultés au cours des années précédentes. Nous voudrions nous assurer qu'il y a un consensus lorsque nous adopterons le programme de travail.

Je pense que, après avoir entendu les délégations, nous devons prendre le temps de mener les consultations nécessaires pour que le Bureau puisse s'entretenir avec tous les acteurs concernés ainsi qu'avec les différents organes de l'Organisation afin de déterminer si un accord peut ou non être conclu sur la question. Je comprends que la situation dépasse le cadre de la Première Commission, même si des questions spécifiques ont été abordées en ce qui concerne des représentants qui ont été ou auraient dû être accrédités pour participer aux travaux de la Commission.

Je prie les membres de nous laisser contacter les diverses délégations, le Secrétariat et le Président de l'Assemblée générale dans les plus brefs délais. Je ne pense pas qu'il serait utile que la Commission adopte un programme de travail en l'absence de consensus – ou si nous n'avons pas au minimum effectué le travail nécessaire pour tenter de dégager un consensus.

Par conséquent, en ma qualité de Président de la Commission, je vais lever la séance afin que des consultations puissent avoir lieu. Nous informerons les membres le plus rapidement possible des prochaines étapes après avoir abordé la question avec les diverses délégations pour tenter de parvenir à un accord. Je réitère que nous informerons les membres des prochaines étapes en suivant les procédures prévues.

La séance est levée à 16 heures.